



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction

Question écrite n° 122953

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la 14^e Conférence des parties de la CITES, qui se tiendra du 3 au 15 juin 2007 à La Haye. A l'occasion de cette conférence, la réouverture du commerce de l'ivoire sera probablement mise en débat, ce qui ne manquerait pas de mettre en péril la survie de l'éléphant d'Afrique. Il apparaît par conséquent important de saluer la proposition soumise conjointement par le Kenya et le Mali, qui réclament un moratoire de vingt ans sur le commerce de l'ivoire brut et travaillé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser si la France entend soutenir cette initiative.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122953

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4362